



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 mai 2023

Délibération n° 12

Date de convocation
03.05.2023

Date d'affichage
03.05.2023

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 22

votants : 34

Objet : Modification du règlement du marché de Noël.

L'an deux mil vingt-trois, le neuf mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme C. KOZAK – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – M. S. ROUILLIER – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par M. E. ALAMAMY – Mme M. LAFFORGUE par Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE par M. JM. GUILBOT – M. C. GHIS par Mme MM. SALLES – M. B. ZAOUI par M. J. SAMINGO – M. Y. LERAY par M. F. BOURDEAU – M. FC. YOUNBI NGAMO par Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme KD. ILLMANN par M. C. LUTTMANN – Mme L. MASSE par M. G. PRILLEUX – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX par M. P. PELLOUX.

Absente

Mme A. MEJIAS

Envoyé en préfecture le 12/05/2023
Reçu en préfecture le 12/05/2023
Publié le 12/05/2023
ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23_12-DE

Madame Murielle GOTIN a été élue secrétaire de séance.

Madame Lisa-Marie LODE-DEMAS, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

L'organisation du marché de Noël nécessite la mise en place d'un règlement intérieur.

Cet évènement communal ayant évolué depuis 2016 (date de mise en place du premier règlement), des modifications sont à apporter :

- Le Service Dynamique Commerciale a été renommé « Service organisateur »,
- L'heure d'installation est avancée de 30 minutes pour permettre aux exposants de préparer au mieux leur point de vente,

- La date limite pour les désistements est avancée d'une semaine pour permettre au service organisateur de proposer les chalets vacants à d'autres exposants,
- La notion de gratuité a été supprimée car elle est dorénavant intégrée à la décision tarifaire 2023-13-C.

Au vu de ces éléments, je vous propose d'adopter la version modifiée du règlement en annexe.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU l'avis de la commission municipale Animation, Epanouissement Culturel et Sportif,

CONSIDERANT qu'il convient de faire approuver le règlement du marché de Noël par le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier quelques dispositions du précédent règlement établi en novembre 2016,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le règlement intérieur du marché de Noël après modification, ci-annexé,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision,

Combs-la-Ville, le 09 mai 2023

Le Maire
Guy GEOFFROY



La secrétaire de séance
Murielle GOTIN

Pour : 34
Contre : -
Abstention : -

Envoyé en préfecture le 12/05/2023

Reçu en préfecture le 12/05/2023

Publié le 12/05/2023

ID : 077-217701226-20230509-DEL_09MAI23_12-DE